

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 19 octobre 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Alain MAYODON.
Mmes Sandrine BRINGAY, Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 10 2

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	1
Votants	13

OBJET : COMMUNE – ATTRIBUTION MARCHÉ PUBLIC – AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE VILLE.

L'appel d'offre relatif aux travaux d'aménagement du cœur de ville a été lancé le 23 août 2023. La procédure retenue par la commune est celle de l'appel d'offre formalisé conformément aux articles R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le besoin, pour la première tranche de travaux lié au centre-ville, est estimé à 3 374 820 € TTC conformément à l'autorisation de programme décidée par délibération N° 2023/028 en date du 5 avril 2023.

Les candidats pouvaient déposer leurs offres jusqu'au 6 octobre 2023.

Le marché est constitué de 5 lots, 4 étaient concernés par l'appel d'offre publié le 23 août 2023 :

- Lot 1 Voirie et réseaux
- Lot 2 Pavage-béton-mobilier urbain
- Lot 3 Génie civil, fontaine et brumisateurs

- Lot 4 Serrurerie
- Lot 5 Espaces verts : il sera publié ultérieurement

Le maître d'œuvre est un groupement constitué des cabinets « Dessein de ville » et « Papyrus ».

Les candidatures et les offres ont été étudiées par la commission d'appel d'offre le 20 octobre 2023. La commission propose au conseil municipal de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 Entreprise COLAS pour un montant de 1 109 426,25 € HT, prestations supplémentaires éventuelles N°1 et 2 comprises
- Lot 2 Entreprise COLAS pour un montant de 1 017 569 HT
- Lot 3 Aucune offre n'a été déposée, le lot est infructueux
- Lot 4 Entreprise SARL RODRIGUES pour un montant de 69 435 € HT

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de l'autoriser à attribuer les lots N°1, 2 et 4 du marché et à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE les lots N°1, 2 et 4 du marché aux entreprises mentionnées ci-dessus.

DÉCLARE le lot N°3 infructueux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 26 octobre 2023

Le Maire

Dominique FOURCADE

Le secrétaire de séance

Jean-Louis FUGAIRON

